

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 5 février 2014 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

Mme. Véronique Lamoureux  
M. Gilles Dionne  
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne  
Mme. Claudette Béland-Pleau  
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.  
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

18-02-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

19-02-2014 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme. Claudette Béland-Pleau  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 5 janvier 2014 ainsi que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 janvier 2014.

PRÉSENTATION CERTIFICATS DE RECONNAISSANCE À MESSIEURS MICHEL FORTIN ET MARCEL LAPORTE.

20-02-2014 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 5 FÉVRIER 2014.

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 5 février 2014 au montant de 148,314.53\$.

21-02-2014 CADASTRES.

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité approuve les cadastres suivants :

<u>LOTS</u>	<u>PROPRIÉTAIRE</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
5 422 172 n.o. 5 423 314 n.o. 5 457 140 & 5 457 141	Charles Fortin & al	nouveaux lots; 529-C & 529-D Principale
5 457 630	Maurice Boudreau	lot existant ; 639-N chemin de la Chute
5 454 361 & 5 454 362	Claude Vallière (Lucien Vallière)	lots existants; Bois-Franc

**Note :** le lot 5 545 362 est un droit de passage.

5 456 432 & 5 456 433	Municipalité de Mansfield	rue : Promenade du Parc des Chutes
5 422 678 à 5 422 680 5 423 012 & 5 423 013 5 428 489 à 5 428 491	8135967 Canada Inc. Robert Ladouceur	nouveaux lots : Lac Sauriol

**22-02-2014                      RÉFORME CADASTRALE / LOT 4 806 592.**

Suite à la réforme cadastrale du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, mandat numéro 2450 effectué par la firme d'arpenteurs-géomètres Bussières Bérubé Genest Schnob, ce lot est apparu comme étant un ancien chemin traversant une partie du lot 15-2 et le lot 16-3 au complet, Rang 4, Canton de Mansfield, appartenant à Messieurs Claude et Lucien Vallière respectivement.

Proposé par M. Gelineau Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité abandonne tous droits, titres et intérêts qu'elle pourrait avoir sur le lot 4 806 592, décrit comme étant un ancien chemin suite à la réforme cadastrale, mandat 2450.

Que cette municipalité mandate Monsieur Michel Fortin, a.-g., de diviser cette parcelle en sorte que chaque propriétaire ait un numéro unique afin qu'ils puissent acheter la parcelle qui traverse leur terrain respectif.

Que cette municipalité vende à chaque propriétaire concerné la partie de ce terrain au complet traversant leur propriété respective au montants honoraire de 50.00\$ chacun.

Que cette municipalité mandate Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, à préparer les contrats de vente pour chacun des propriétaires suite à la demande de ceux-ci.

**23-02-2014                      RÉFORME CADASTRALE / LOT 4 806 542.**

Suite à la réforme cadastrale du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, mandat numéro 2450 effectué par la firme d'arpenteurs-géomètres Bussières Bérubé Genest Schnob, ce lot est apparu comme étant un ancien chemin situé sur une partie du lot 5-2, Rang 4, Canton de Mansfield, appartenant à Monsieur Roy Hérault et Madame Martine Durocher.

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité abandonne tous droits, titres et intérêts qu'elle pourrait avoir sur le lot 4 806 542, décrit comme étant un ancien chemin suite à la réforme cadastrale, mandat 2450.

Que cette municipalité vende aux propriétaires ce terrain situé sur une partie de leur propriété au montant honoraire de 50.00\$.

Que cette municipalité mandate Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, à préparer le contrat de vente de ce terrain.

**24-02-2014                      ENTENTE TNO**

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité ne s'engage pas à desservir les Territoires Non-Organisés de la MRC Pontiac pour les services d'incendie et médicaux.

25-02-2014 CAMION INCENDIE MOBILE 2 (ANCIEN SQUAD)

Proposé par Mme Véronique Lamoureux  
Et résolu à l'unanimité.

Que le camion incendie mobile 2 (ancien Squad) soit vendu par appel d'offre publique dans le journal local soit Le Journal du Pontiac.

Que les offres soient étudiées par les responsables du service incendie pour approbation.

26-02-2014 RAPPORT ANNUEL SCHÉMA RISQUE INCENDIE

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité adopte son rapport annuel 2013 concernant le schéma de couverture de risques en incendie de cette Municipalité.

27-02-2014 EAU POTABLE DAVIDSON (NOUVEAU DÉVELOPPEMENT)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GARRY LADOUCEUR  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract procède au prolongement du système d'aqueduc au 81 et 83 rue Thomas-Lefebvre dans les plus brefs délais. Tel que prescrit selon le plan présenté par M. Jean-Marc Soucie.

Que le prolongement permette un minimum de 3 nouvel embranchements possibles.

Que M. Eric Rochon, Directeur général, signe pour et au nom de cette Municipalité toute documentations (servitudes, contrat...) nécessaire à ce prolongement du réseau municipal.

28-02-2014 SOUMISSION EMPRUNT TECQ 2013 / RÈGLEMENT 2013-10

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GÉLINEAULT DIONNE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 12 février 2014 au montant de 211 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro **2013-10**. Ce billet est émis au prix de 98,033 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit : »

<b>7 600 \$</b>	<b>1.8 %</b>	<b>12 février 2015</b>
<b>7 900 \$</b>	<b>2.0 %</b>	<b>12 février 2016</b>
<b>8 100 \$</b>	<b>2.2%</b>	<b>12 février 2017</b>
<b>8 400 \$</b>	<b>2.5%</b>	<b>12 février 2018</b>
<b>179 800 \$</b>	<b>2.75%</b>	<b>12 février 2019</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**29-02-2014 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2013-10 EN VERTU DUQUEL CES BILLETS SONT ÉMIS**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract souhaite emprunter par billet un montant total de 211 800 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2013-10	211 800\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE BÉLAND ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 211 800 \$ prévu au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 2013-10 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 12 février 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2015.</b>	<b>7 600 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>7 900 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>8 100 \$</b>
<b>2018.</b>	<b>8 400 \$</b>
<b>2019.</b>	<b>8 700 \$ (à payer en 2019)</b>
<b>2019.</b>	<b>171 100 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 février 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) numéro(s) 2013-10, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

30-02-2014 NOMINATION DU CONSEILLER JURIDIQUE POUR L'ANNÉE  
2014

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

De retenir les services de Monsieur Nerio De Candido en tant que conseiller juridique pour l'année 2014 au prix et conditions stipulées dans la lettre reçue de Me Nerio De Candido en février 2014.

31-02-2014 VISA DESJARDINS.

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

Que le conseil Municipal de Mansfield-et-Pontefract permette une demande d'ajout de carte de crédit Visa Desjardins au nom de Mme Kathleen Bélec, Maire. Que la limite de crédit soit fixée à 2,000.00\$.

32-02-2014 SPETACLES PROFESSIONNELS SIEUR-DE-COULONGE

Proposé par Mme Véronique Lamoureux  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité contribue une aide financière de 1,500.00\$ au SPECTACLES PROFESSIONNELS SIEUR-DE-COULONGE 2014.

33-02-2014 FONDATION RUES PRINCIPALES- CONTRAT

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

D'accepter l'offre de service de la Fondation Rues Principales tel que décrite dans le document reçu en décembre 2014. Pour un montant annuel de 4950\$ (avant taxes).

34-02-2014 PROJET DE BIBLIOTHÈQUE CONJOINTE

**CONSIDÉRANT** les besoins et l'intérêt de la municipalité, d'agrandir ou relocaliser la bibliothèque municipale;

**CONSIDÉRANT** les démarches effectuées avec la C.S.H.B.O. et la municipalité de Fort-Coulonge, le C.L.D., Biblio Outaouais et le Ministère de la Culture et des Communications afin de trouver une solution.

**CONSIDÉRANT** les coûts rattachés et reliés au projet de bibliothèque conjointe.

Il est donc  
proposé par M. Gélinault Dionne  
et résolu à l'unanimité

D'informer les gens intéressés que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract n'entreprendra pas à court terme aucune démarche pour déménager sa bibliothèque Municipale.

**35-02-2014                      CONGRÈS FQM 2014**

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité

De déléguer 4 élus de cette Municipalité ainsi que le directeur général au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu à Québec les 25, 26 et 27 septembre 2014.

Le directeur général est autorisé d'émettre un chèque pour les inscriptions des 4 représentants municipaux suivants ou bien leurs remplaçants:

Mme. Kathy Belec, Mme Véronique Lamoureux, M. Gélinault Dionne, M. Garry Ladouceur et M. Eric Rochon.

Les élus sont avisés d'informer le Secrétaire-trésorier pour la réservation d'un moyen de transport que le conseil désignera à un moment ultérieur. Les frais de déplacements seront remboursés sur réception des factures, toutefois, une avance de 400.00\$ sera remise à chacun des délégués, tel que défini par la politique de cette municipalité.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.**

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 20, 22, 23, 27, 28, 29, 30 et 32.

**ET J'AI SIGNÉ CE 6 FÉVRIER 2014.**

*Eric Rochon*

Eric Rochon,  
Secrétaire-trésorier.

**36-02-2014                      LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:48heures.

*Kathleen Bélec...*

Mme Kathleen Bélec  
Maire.

*Eric Rochon.*

M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.